



COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

RÉUNION INFORMELLE DU 01/07/2020

Situation sanitaire

Il n'y a aucun cas de COVID ou de suspicion de COVID à signaler.

Plan de reprise d'activité :

La situation apparaît relativement stable : « le retour à la normale est pour demain ». N'oublions pas pour autant les gestes barrières pour le bien de tous.

La campagne IR c'est « bien passée » mais il faudra éviter les conclusions hâtives sur le « tout dématérialisé » et surveiller de près la campagne des avis (télé-corrections, oups, fr et contentieux qui en découlent).

La direction profite de la bonne nouvelle pour expérimenter l'ouverture d'un guichet double SIP/trésorerie amendes pour les paiements sur RDV. Retours d'expérience prévue pour la fin de l'été. La CFTC DGFIP du Loiret suivra cela avec attention (si vous êtes concernés par cette expérimentation n'hésitez pas à nous faire part de votre avis)

Le mardi 30 juin 2020, l'effectif de la DRFIP en présentiel s'établissait à 72 % et celui des télétravailleurs à 10 %.

La CFTC DGFIP LOIRET tient à rappeler les termes de ses précédents communiqués concernant les collègues en ASA pour raisons médicales. **Leur reprise d'activité en présentiel ou en télétravail ou leur maintien en ASA dépend de l'avis du médecin de prévention.**

PRIME DE RECONNAISSANCE :

L'attribution de la prime « COVID » telle que proposée par la DRFIP du Loiret a été validée par la DG. La mise en paiement sera effectuée sur la paie de juillet. En fin de semaine et début de semaine prochaine, les chefs de service doivent informer les agents bénéficiaires de la prime.

Important : il nous a été précisé que la direction a validé en majorité les propositions des chefs de service et n'avait apporté que peu de modifications hormis des ajustements de cohérence en application de la note de la DG.

L'attribution de la « prime COVID-19 » est ferme et définitive , aucun recours n'est possible

La répartition est la suivante : 232 bénéficiaires au total dont 330€ pour 172 agents et 1000€ pour 60 agents tous services et grades confondus.

- 6 agents Berkani - 2 contractuels - 61 C - 102 B - 46 A - 15 A+

Ponction sur les congés :

Le travail de fiabilisation par la direction est « pratiquement terminé ». Chaque agent devrait être informé par son chef de service en fin de semaine. Moins de 600 agents sont concernés au final. La règle d'arrondi inférieur a été retenue (conformément à la note de mise en application de l'ordonnance) et les éléments de calcul seront communiqués aux OS le 02/07. Selon les éléments donnés, le minimum est de 0,5 jour et le maximum de 9,5 jours.

5 % des agents sont concernés par des prélèvements de 8 à 9,5 jours, 80 % des agents par des prélèvements inférieurs ou égaux à 6 jours et 60 % inférieurs ou égaux à 4 jours.

Les ASA gardes d'enfant :

Les parents concernés par des fermetures d'écoles doivent prendre l'attache de la direction avec les justificatifs s'y rapportant et une solution sera proposée.

La CFTC DRFIP LOIRET a rappelé l'importance de la communication des chefs de services aux agents afin de conserver une ambiance sereine au sein des services

Fortes chaleurs/Canicule :

Le ventilateur peut être utilisé si vous êtes seul dans un bureau, ou dans un espace suffisamment grand de façon à ce que le collègue ne soit pas ventilé de votre bureau.

Dans les autres cas, il est préconisé d'aérer le bureau en « ouvrant les fenêtres » (sic)

Les brumisateurs ne sont pas conseillés voire prohibés.

Un compte-rendu du CHSCT expliquant les règles d'utilisation du ventilateur entre autres sera diffusé semaine prochaine sur Ulysse 45 (rubrique « COVID-19 »).

Télétravail – voir annexe jointe

L'épidémie COVID a accéléré la mise en place du télétravail à l'échelle nationale. Ce nouveau fonctionnement bouscule les habitudes et certitudes professionnelles.

La CFTC DGFIP Loiret a rappelé qu'il est impératif de favoriser la communication constructive tout cadre confondu afin de laisser l'espace nécessaire au développement de cette nouvelle activité dont les résultats de fonctionnement et de performances seront de toutes façons analysés par la direction générale. Le télétravailleur est soumis aux mêmes règles d'efficacité et de rendement que les autres agents et dispose aussi des mêmes droits.

Pour la CFTC, il est évident que le télétravail est une valeur ajoutée à notre avenir, s'il respecte les désirs des agents rentrant dans un cursus de volontariat. Il pourrait être aussi l'une des solutions d'aménagements utiles au territoire national, en n'oubliant pas la mise en place de primes liées à l'accompagnement bureautique et au lieu de résidence.

Pour la CFTC, à l'instar d'autres pays européens, ces primes doivent faire partie du prochain panel, proposée par la DG.

Bien entendu, au niveau national, des études sont toujours en cours et d'autres groupes de travail sur ce sujet seront proposés et permettront d'affiner l'analyse.

BILAN :

Nous avons traversé une crise inédite mais le virus est toujours là et nous devons rester vigilants. La levée de l'urgence sanitaire est prévue pour le 11 juillet et nous ne savons pas si une 2ème vague viendra nous impacter, mais nous sommes nombreux à l'envisager et à essayer de nous y préparer.

La création de prime de reconnaissance ou les ponctions de jours de congés et/ou de RTT, nées d'une volonté de remercier les personnels qui ont participé à l'effort national, n'a pas aidé à l'apaisement. L'anxiété, la fatigue et l'inconnu, ne doivent pas l'emporter sur les valeurs qui sont les nôtres.

Il ressort en dépit de tout que nous avons tenu bon grâce à l'engagement et la volonté de tous et que malgré les autosatisfactions de notre direction (sur la gestion de cette crise), elle saura s'en rappeler car le bilan reste mitigé.

Cette crise sanitaire a surtout démontré que la communication est essentielle au sein d'un service pour en maintenir sa cohésion.

La CFTC DGFIP reste attachée à une communication franche et directe afin que les problèmes soulevés soient évoqués avec le bon interlocuteur pour trouver dans les meilleurs délais une solution acceptable pour l'agent.

RÉOUVERTURE DU CHANTIER Nouveau Réseau de Proximité (NRP)

On prend les mêmes et on persiste !

La mise en place du NRP se poursuit avec quelques précisions sur le calendrier et des évolutions sur les restructurations de services :

- D'ici la fin de l'été (**21/09/2020 ?!**) la DRFIP 45 espère avoir validé les chartes avec le département et les mairies sur les maisons/espaces France Service.
- On nous a annoncé la fusion de *la Paierie départementale et de la Paierie régionale* **janvier / février 2021**.
- Le renforcement du rôle départemental de la *trésorerie hospitalière* : à chaque création de SGC, la gestion hospitalière sera transférée à la trésorerie départementale sauf le centre hospitalier de Montargis (problème de compatibilité ?).
- La mise en place du *paiement de proximité* dans 61 sites labellisés sur le département (buralistes affiliés à la Française des jeux) à partir de mi-**août**.
- *Abandon de la création du service d'aide à la paie de Châteauneuf sur Loire* mais maintien d'une antenne rattachée au SGC de GIEN.
- Ouverture après déménagement *du SGC de Meung* sur Loire le **01/01/2021** (fermeture de Patay et la Ferté St Aubin). Dimensionné pour 20 agents il devrait permettre d'assurer ponctuellement un soutien aux autres SGC pour la paie
- SGC de Montargis, *fermeture de Courtenay et Ferrières* au **01/01/2021**, *fermeture de Chatillon Coligny* **01/01/2022**
- Pour les autres trésoreries les fermetures et restructurations (SGC) maintien du schéma prévisionnel et mises en place prévues pour **janvier 2022**.
- La mise en place du *SPFE départemental et reprogrammée* pour le **15/10/2020**.
- Le maintien du projet d'ici **2023** (fin de la TH oblige) de la création d'un *service départemental foncier* sur le site d'Orléans. Le périmètre de restructuration des services impacterait les cellules foncières, le *CDIF, le PTGC, le PELP*.

En conclusion de cette réunion informelle, suite à ces annonces affichant la détermination de maintenir le cap des réformes, l'aphorisme vient à l'esprit : « nous sommes d'accord sur notre désaccord » (dixit M DALLES).

En période de reprise d'activité, la CFTC DGFIP Loiret insiste pour que chacun respecte les gestes barrières COVID-19. Il en va de notre santé à tous ! Protégez-vous en protégeant les autres.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous les transmettre. La CFTC pose vos questions et vous adresse les réponses apportées dans le compte-rendu de la conférence audio.

La section CFTC DGFIP Loiret reste à votre écoute. Prenez soin de vous.

Les représentants du personnel et le Directeur Régional ont convenu de la tenue d'un CTL en septembre et de se recontacter pendant les congés d'été en cas d'évènement majeur.



N'hésitez pas à contacter la CFTC DGFIP Loiret, si besoin.

stephaniemounier@gmail.com

joseph.surand@dgfip.finances.gouv.fr

sylvain.decayeux@dgfip.finances.gouv.fr

annabelle.gardette@dgfip.finances.gouv.fr

sylvie.samat@dgfip.finances.gouv.fr

guillaume.riviere@dgfip.finances.gouv.fr

agnes.guesdon@dgfip.finances.gouv.fr

tanguy.singla@dgfip.finances.gouv.fr